

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 205 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Immanence (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 35.000 euros est attribuée à l'association Immanence 21, avenue du Maine 75015 Paris pour son activité en 2017 contribuant à favoriser la création et la diffusion de l'art contemporain 19645 ; 2017_03021.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Immanence pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO